

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 08.04.2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 Avril à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
HELUIN Pascal	P	ADAM Jean-Marie	P	BEAUDOIN Aurélie	A
DELESQUE Cyrille	E	LEBLANC Isabelle	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P
BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	A	BARNABE Christian	E
MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 03.04.2019

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 9

- Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LEBLANC

Pouvoir : - M. Christian BARNABE donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM,

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.03.2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.03.2019.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Défense Incendie - Rue aux Loups : Lors de la réunion de Conseil Municipal du 26.03.2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait donné son accord pour la mise en place d'une AMO et pour attribuer la mission au bureau d'études ayant fait l'offre la mieux disante. Cad'en a fait une offre d'un montant de 22 140 € TTC et Aqua Enviro a fait une offre d'un montant de 16 740 € TTC. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié la mission à Aqua Enviro.

2) Lutte contre la prolifération du frelon asiatique : Monsieur le Maire et les membres de la Commission « Finances » proposent que la commune contribue à la lutte contre le frelon asiatique en remboursant aux propriétaires 50€, sur présentation de justificatif de destruction de nids et à condition qu'ils justifient par une photo avoir pris des mesures préventives par l'installation de pièges. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Tableaux des permanences Bureaux de vote Elections Européennes.

- Compte administratif 2018 de la Commune

La séance est présidée par le doyen d'âge.

Le Compte Administratif 2018 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 442 676.68 € et un déficit d'investissement de 80 013.43 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune.

- Budget unique 2019 de la Commune

Le Budget Unique 2019 de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 690 011 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 709 775 €.

La Commission « Finances » propose que les taxes restent inchangées et rappelle les montants :

- Taxe d'Habitation 10.50 % - Foncier non bâti 37.23 % - Foncier bâti 18.50 %

Elle informe le Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS des écoles Primaire et Maternelle passe de 136 000 € en 2018 à 156 000 € en 2019.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Unique 2019 de la commune.

- Compte Administratif 2018 de l'Assainissement

Le Compte Administratif 2018 « Assainissement » de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 64 678.62 € et un déficit d'investissement de 249 601.01 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2018 « Assainissement » de la commune.

- Budget unique 2019 de l'Assainissement

Le Budget Unique 2019 « Assainissement » de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 124 925 € et en dépenses et recettes d'investissement à 505 836 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Unique 2019 « Assainissement » de la commune.

- Compte Administratif 2018 de l'Eau

Le Compte Administratif 2018 « Eau » de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 79 092.78 € et un excédent d'investissement de 141 871.62 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2018 « Eau » de la commune.

- Budget unique 2019 de l'Eau

Le Budget Unique 2019 « Eau » de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 102102 € et en dépenses et recettes d'investissement à 251 871 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Unique 2019 « Eau » de la commune.

- Projet CCTC - Terrain La Croix Mangea Là

Monsieur le Maire, suite à la réunion « Toutes Commissions » du 02.04.2019, propose au Conseil Municipal de vendre à la Communauté de Communes Terroir de Caux à l'euro symbolique une bande de terrain de 2 482 m² appartenant à la commune :

- entendu que la Maison Médicale, la RPA et des logements locatifs seront réalisés en priorité,

- et entendu que l'aménagement du Chemin La Croix Saint Léonard, l'accès en mode doux par la Route Neuve (CD 270) et l'accès par la Rue du Clos de l'Aiglerie et la Route de Dieppe soient réalisés par la CCTC dans le cadre de l'aménagement de la parcelle cadastrée AC 140.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que l'Ecole Saint Léonard a adressé à la CCTC une demande pour construire de nouveaux locaux sur une parcelle du dit terrain. Il propose au Conseil Municipal, dans l'hypothèse où le projet de l'Ecole Saint Léonard n'aboutirait pas, de demander à la CCTC la mise en place d'un éco-quartier.

Monsieur le Maire souhaite que la CCTC, dans le cadre du projet d'aménagement de la dite parcelle, communique sur le fait que la commune lui a cédé une partie du terrain pour l'euro symbolique, lui permettant ainsi de réaliser son projet.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions faites ci-dessus.

- Jardin de la Bibliothèque

Monsieur le Maire, suite à la réunion « Toutes Commissions » du 02.04.2019, propose au Conseil Municipal de vendre au prix de 40 € le m², une bande de terrain contiguë au Restaurant le Relais d'une longueur maximale de 18 m et d'une largeur maximale de 5 m (les constructions ne pourront pas dépasser ces dimensions), sous réserve de la réalisation d'un arpentage et de présentation de plans par la SAS Edmond.

Monsieur le Maire précise que la commune a la jouissance du terrain mais la propriété par millièmes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition faite ci-dessus.

- Questions diverses

1) ACPG : invitation à la cérémonie du 08.05.2019, messe à 9h30 et dépôt de gerbes à 11h15.

2) Création de locaux d'accueil collectif de mineurs et de vestiaires pour le tennis couvert : intervention d'AquaGéol le 09.04.2019.

3) La Poste : mail signalant la vétusté d'une porte côté courrier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.